

■ **Axedecor, E. Lorwich**, à Echandens, importation et vente de meubles, bibelots, articles de souvenir et de décoration (FOSC du 04.05.1979, p. 1446). Par décision du 7 août 1992, le Président du Tribunal du district de Moudon a prononcé la faillite du titulaire. La procédure de faillite étant clôturée, la raison est radiée d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.

Journal no 2853 du 13.03.2002  
(00391048 / CH-550.0.037.325-9)